

Communauté Psychiatrique de Territoire Rhône-Métropole Trois établissements, trois histoires, une CPT



La convention constitutive de la Communauté Psychiatrique de Territoire Rhône Métropole a été signée le mercredi 20 décembre 2017 au CH Saint Jean de Dieu par les directeurs, présidents de CME et directeurs des soins des trois centres hospitaliers assurant la mission de service public pour la population : CH Le Vinatier, CH Saint Jean de Dieu et CH de Saint Cyr au Mont d'Or.

Etaient présents à cette occasion les vice-présidents de CME, des représentants des trois établissements, Claude Finkelstein, présidente de la FnaPsy et Olivier Paul, président de l'Unafam 69.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans.

Contact Presse

[CH Le Vinatier > 04.81.92.56.15](tel:04.81.92.56.15) / anne-france.argans@ch-le-vinatier.fr

[CH Saint Jean de Dieu > 04.37.90.13.58](tel:04.37.90.13.58) / marie-odile.toinon@arhm.fr

[CH Saint Cyr au Mont d'Or > 04.72.42.19.66](tel:04.72.42.19.66) / icurtet@ch-st-cyr69.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 14 décembre 2017

La Communauté Psychiatrique de Territoire Rhône-Métropole signe sa convention constitutive

Mercredi 20 décembre 2017 au CH Saint Jean de Dieu – 290 route de Vienne – 69008 Lyon

Initiée en octobre 2016, la Communauté Psychiatrique de Territoire (CPT) Rhône-Métropole franchit une nouvelle étape et signe sa convention constitutive ce mercredi 20 décembre. Le centre hospitalier Le Vinatier, le centre hospitalier Saint Jean de Dieu et le centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or poursuivent ainsi leur collaboration visant une meilleure lisibilité et coordination de leur offre de soins.

Une offre et des parcours de soins de qualité sur un territoire homogène et cohérent

Elaborée par les trois établissements spécialisés assurant la mission de service public de psychiatrie sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Nouveau Rhône, la convention constitutive concrétise l'ambition d'une offre de soins plus homogène pour l'ensemble de la population et de parcours de soins sans rupture.

Sur un territoire plus large que celui délimité par la zone d'intervention de chaque établissement, la CPT devra notamment contribuer aux modalités de coordination avec les équipes de soins primaires, tout particulièrement les médecins généralistes.

L'ambition de fédérer les acteurs de la psychiatrie et de la santé mentale

Avec pour objectif de participer au diagnostic et à l'élaboration d'un projet territorial de santé mentale assurant aux personnes des parcours de prévention, de soin, de réadaptation et d'insertion sociale coordonnés et sans rupture, la CPT Rhône-Métropole contribuera aussi à fédérer l'ensemble des acteurs de la psychiatrie et de la santé mentale, ainsi que les représentants des usagers et les Conseils Locaux de Santé Mentale.

3

Etablissements
membres

5

Une convention
conclue pour une
durée de 5 ans

La CPT s'assurera également de la déclinaison des actions prévues par le projet territorial de santé mentale dans les projets médicaux de ses membres dans le cadre de la préservation des moyens de la psychiatrie dans le territoire et dans la région.

Les premières réalisations

La collaboration entre les trois établissements a permis de définir des priorités telles que la prévention en santé mentale, l'intervention précoce sur les troubles psychiques ou encore l'accès au logement et à l'insertion.

Le début de l'année 2018 sera marqué par un travail commun autour du projet de création d'une Maison d'Accueil Spécialisée pour des personnes à ce jour sans autre solution qu'une hospitalisation de très long terme en psychiatrie.



Contact Presse

[CH Le Vinatier > 04.81.92.56.15 / anne-france.argans@ch-le-vinatier.fr](mailto:anne-france.argans@ch-le-vinatier.fr)

[CH Saint Jean de Dieu > 04.37.90.13.58 / marie-odile.toinon@arhm.fr](mailto:marie-odile.toinon@arhm.fr)

[CH Saint Cyr au Mont d'Or > 04.72.42.19.66 / icurtet@ch-st-cyr69.fr](mailto:icurtet@ch-st-cyr69.fr)

TEMOIGNAGES DES DIFFERENTS ACTEURS DE LA COMMUNAUTE PSYCHIATRIQUE DE TERRITOIRE (CPT) RHONE-METROPOLE



Agnès MARIE-EGYPTIENNE
Directrice du centre hospitalier Saint Jean de Dieu

Comment est née la Communauté Psychiatrique de Territoire Rhône Métropole ?

L'existence de 3 établissements psychiatriques sur un département nous a amenés à considérer la nécessité d'un travail commun, dont l'impulsion ne s'est pas basée sur la création de nouveaux dispositifs mais sur la notion de parcours. Le choix a donc été de partir du patient, de la demande et non pas de l'offre.

De plus, confrontés à des questions communes, comme celles des personnes hospitalisées au long cours par défaut de lieu de vie adapté, le regroupement des trois hôpitaux permet de faire valoir avec plus d'acuité les besoins auxquels nous devons répondre.

Ainsi, avec la Communauté Psychiatrique de Territoire Rhône Métropole, se concrétise l'adage selon lequel tout seul, on va plus vite mais ensemble, on va plus loin.

Comment fédérer l'ensemble des acteurs de la santé mentale ?

Le projet territorial de santé mentale ne pourra répondre aux attentes des personnes concernées, et couvrir l'ensemble du parcours depuis la prévention, la détection précoce puis le soin tant somatique que psychique et enfin la réadaptation et la réinsertion sociale que s'il mobilise depuis la phase de diagnostic l'ensemble des acteurs. Il s'agit de lancer une démarche de co-construction.



Dr Lionel REINHEIMER
Président de CME du centre hospitalier Saint Jean de Dieu

Quel regard portez-vous sur la Communauté Psychiatrique de Territoire ?

La Communauté Psychiatrique de Territoire est une opportunité et une nécessité pour nos trois établissements qui assurent la mission de service public pour la population du Rhône et de la Métropole de Lyon. Nos problématiques et intérêts, au service des soins et de l'accompagnement du projet de vie des patients quand cela s'avère nécessaire, sont identiques. Pour proposer des lignes de soins complémentaires aux secteurs dans un contexte budgétaire très contraint, il nous faut penser le présent et l'avenir en commun.



Jean-Charles FAIVRE-PIERRET
Directeur du centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or

Quels sont les axes prioritaires pour le centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or ?

Compléter l'offre de soins coordonnés du centre hospitalier de St Cyr au Mont d'Or sur son territoire Sud (Ecully, Monts d'Or et 9^{ème} arrondissement) en offrant des dispositifs innovants.

Comment et en quoi ce dispositif va contribuer à la prise en charge des patients ?

L'expérience réussie des urgences psychiatriques métropolitaines totalement reconfigurées il y a deux ans m'incite avec la communauté médicale, à poursuivre dans une voie coopérative sur d'autres lignes de soins.



Dr Emmanuel Suchet,
Président de CME du centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or

Que pensez-vous de la CPT ?

Le projet d'établissement prévoit de développer ses partenariats institutionnels. Nous faisons déjà partie d'un GHT qui couvre la partie nord et ouest du département et il est pour nous essentiel de nous impliquer également dans la CPT qui couvre un territoire plus large, avec la Métropole et le département du Rhône. La CPT, dans son souci de recherche de lisibilité, de pertinence, et de coordination qui s'exprimera dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale, est une façon de redonner du sens à la notion de secteur qui reste le pilier de nos organisations.



Pascal MARIOTTI
Directeur du centre hospitalier le Vinatier

Parmi les enjeux de la CPT, on note la déclinaison des actions prévues par le CTSM dans les projets médicaux de ses membres. Dans quel esprit allez-vous travailler au projet médical du Vinatier, alors que celui-ci a obtenu une dérogation au GHT ?

Rappelons déjà que le projet territorial de santé mentale prévu par la nouvelle loi est aussi opposable aux établissements membres des GHT et que leur projet médical partagé devra tenir compte du projet territorial de santé mentale. Il restera à l'Agence régionale de santé à définir le mode de régulation de cette articulation, pas si simple.

Pour ce qui concerne ensuite Le Vinatier, il devra veiller à la définition d'une forme d'association au GHT Lyonnais, comme le permet la loi, sur des sujets et projets d'intérêt commun pour les deux établissements, par exemple dans le champ universitaire et de la recherche. La question du projet médical de notre hôpital, dont nous démarrons la conception, se pose effectivement dans sa relation au Projet Territorial de Santé Mentale, mais restera pour l'essentiel indépendante du GHT dont nous ne sommes pas membres. En fait, il va falloir trouver la bonne méthodologie pour définir en cohérence notre projet médical, le projet médical partagé de la CPT que nous constituons ce jour, et le projet territorial de santé mentale, donc les itérations et les allers-retours entre ces trois projets, aux objectifs, périmètres et contenus pour partie superposés, pour partie différents.

Un des premiers projets portés par la CPT vise la création d'une nouvelle maison d'accueil spécialisée. Pouvez-vous nous en dire plus sur le périmètre et modalités de ce projet ?

Très simplement, nous savons que les 3 établissements de la CPT sont contraints de maintenir en hospitalisation de très longue durée des patients qui n'ont plus leur place en psychiatrie, mais pour lesquels il n'existe pas de solution de sortie, du moins simple, en l'état aussi des cloisonnements et ruptures de continuité entre les champs sanitaire et médico-social, d'autant que ces patients exigent des solutions de prise en charge renforcée, même en MAS (maison d'accueil spécialisée). C'est pourquoi nos établissements souhaitent candidater à un projet de MAS de ce type, vraiment utile aux patients, qui serait porté par la nouvelle communauté, en phase de conception puis pour la faire fonctionner ensemble. C'est un premier exemple probant du bénéfice possible pour les patients d'une ambition et d'une vision commune à nos établissements, transverse à la Métropole et au nouveau Rhône.

